

COLLECTIF PERCHERON

Contrat d'abonnement « PANIER DE LEGUMES », « ŒUFS » & « PAIN »

Du 13 octobre 2021 au 27 avril 2022 inclus, soit 27 semaines

*Interruption des distributions les 22 & 29 décembre, le 5 janvier
(uniquement pour le pain)*

Entre

PANIER DE LEGUMES : Anthony LASFONT- Au jardin loupéen- Collectif percherons

ŒUFS : Didier CHEVEE - La Petite ferme - Collectif Percheron - Le pont d'erre - 61340 Saint Hilaire sur Erre

PAIN : Erik et Julie LEFRANCOIS - Collectif Percheron - L'Angenardière 61110 Condeau

Et

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone portable

E-mail

Contrat passé pour l'approvisionnement en « Panier de légumes », et/ou « Œufs » et/ou « Pain », chaque semaine.

- COMPLETEZ ET ENTOUREZ VOS CHOIX -

PANIER DE LEGUMES

Les variétés de légumes sont choisies par l'agriculteur et cultivés sans pesticide, ni herbicide. La composition du panier est définie par l'agriculteur en fonction de sa récolte.

L'adhérent s'engage sur l'achat d'un Panier (**Petit** ou **Grand** panier).

Type	Prix par semaine	27 semaines	Paiement 1 fois	Paiement 2 fois	Paiement 3 fois	Paiement 4 fois		
Petit	13,50 €	364,50 €	364,50 €	182,25 €	121,50 €	91,13 €		
Grand	18,00 €	486,00 €	486,00 €	243,00 €	162,00 €	121,50 €		

ŒUFS

L'adhérent s'engage sur l'achat de : œufs par semaine au prix de 2.28 € les 6 œufs.
Collectif Percheron des producteurs fermiers – La Cour Croissant – 61340 Préaux du Perche

Nombre	Prix par semaine	27 semaines	Paiement 1 fois	Paiement 2 fois	Paiement 3 fois	Paiement 4 fois		
6	2,40 €	64,80 €	64,80 €	32,40 €	21,60 €	16,20 €		
12	4,80 €	129,60 €	129,60 €	64,80 €	43,20 €	32,40 €		
18	7,20 €	194,40 €	194,40 €	97,20 €	64,80 €	48,60 €		
24	9,60 €	259,20 €	259,20 €	129,60 €	86,40 €	64,80 €		

PAIN

L'adhérent s'engage sur l'achat de : pain nature de 1kg par semaine.
et/ou : pain céréales de 1kg par semaine.

Type	Prix par semaine	26 semaines	Paiement 1 fois	Paiement 2 fois	Paiement 3 fois	Paiement 4 fois		
Nature	5,52 €	143,52 €	143,52 €	71,76 €	47,84 €	35,88 €		
Céréales	6,96 €	180,96 €	180,96 €	90,48 €	60,32 €	45,24 €		

Année réglée en :

1 versement

2 versements

3 versements

4 versements

Banque et numéro des chèques (à l'ordre de : Collectif Percheron) :

Banque :

N° des chèques :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à **le**

Noms et signatures

de l'adhérent

du producteur

Les signataires de ce contrat s'engagent à respecter les engagements définis ci-après :

Collectif Percheron des producteurs fermiers – La Cour Croissant – 61340 Préaux du Perche

Engagements de l'adhérent :

- **Payer à l'avance**, selon la saison du contrat, la distribution périodique de ses produits. Les chèques, libellés au nom du Collectif Percheron, sont remis à la signature du contrat au responsable de l'association qui se charge de les transmettre au producteur.
- **Venir récupérer son panier sur le lieu de la distribution au jour et à l'heure fixés**. En cas d'empêchement, vos produits peuvent-être remis à une tierce personne désignée par l'adhérent et dont le nom est communiqué au responsable de distribution. Les produits de personnes dont l'absence n'est pas justifiée pourront être partagés entre les partenaires.
- **Ne pas oublier de venir avec son sac**, l'agriculteur ne fournit pas les paniers.
- **Trouver un remplaçant**, si pour des raisons diverses, il devait se désister de son engagement (aucun remboursement n'est effectué).
- **Les abonnés reconnaissent que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolté**. Ils acceptent d'assumer ces risques, sachant toutefois qu'ils recevront leur juste part de la récolte de la saison et bénéficieront à l'occasion de l'abondance d'une récolte ultérieure.
- **Accepter la totalité des produits du producteur de légumes**. Lorsqu'un adhérent ne souhaite pas consommer certains légumes, il peut soit les échanger avec un autre abonné soit les laisser mais en aucun cas ne compenser en prenant d'autres légumes supplémentaires.

Engagement des producteurs :

- Produire selon les méthodes de l'agriculture biologique
- Livrer les produits au jour et à l'heure sur le lieu fixé en début de contrat.
- Établir un planning de production
- Pratiquer la transparence des prix
- Aviser les partenaires en cas de problèmes exceptionnels qui affecteraient la livraison ou toute activité.
- Expliquer le travail à la ferme.
- Prendre en compte les remarques et les besoins de ses partenaires. Dans le cas où il ne peut satisfaire une demande, il en expliquera les raisons.
- Accepter les visites régulières des adhérents à la ferme.
- Une sortie à la ferme sera par ailleurs proposée.